

Jardiner à Meudon

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 12/11/2024

Les potagers meudonnais

La Ville de Meudon met à disposition des habitants des terrains à cultiver pour les Meudonnais qui n'ont pas de jardin. Les parcelles de 10 à 20 m² sont attribuées par tirage au sort. En tout, ce sont près de 100 parcelles de jardins potagers qui sont proposées aux Meudonnais.

Le potager de Val Fleury

16 parcelles

Surface : 10m²

Accès : avenue des fossés

Le potager de Meudon-la-Forêt

47 parcelles

Surfaces : 10 m² et 20 m²

Accès : rue Georges-Millandy (à gauche de l'entrée du centre social)

Le potager des Sablons

27 parcelles

Surfaces : 10 m²

Accès : allée du Canada

Le potager de Meudon sur Seine

7 parcelles

Surfaces : 10 m²

Accès : route des Gardes (station T2)

Tarifs de location

Parcelle de 10 m² : 10 € par mois (120 € par an, payable en 1 fois)

Parcelle de 20 m² : 15 € par mois (180 € par an, payable en 1 fois)

Jardiner ma ville

Vous avez la main verte et souhaitez participer à l'amélioration de votre cadre de vie ? Contribuer à plus de nature en ville ? Vous avez identifié un site qui ferait un parterre ou un potager idéal ? Proposez votre projet de végétalisation individuel ou collectif !

Le dispositif «**Jardiner ma ville**» offre aux habitants la possibilité de jardiner et d'entretenir un bout d'espace public.

Qu'est-ce que ce dispositif ?

Initiative meudonnaise, «**Jardiner ma ville**» offre depuis 2017 aux habitants de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) la possibilité de jardiner et d'entretenir un bout d'espace public: morceau de trottoir, pieds d'arbres et pieds de murs...

Le tout représente **352 m² d'espaces publics**.

La collectivité étudie la faisabilité de chaque projet pour aboutira la signature d'une charte d'entretien.

GPSO, en partenariat avec les Villes, accompagne ainsi les projets de plantations de petits espaces avec des végétaux ornementaux, utiles à la biodiversité ou parfois comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

Faites de la ville votre jardin !

En contribuant à un retour majeur de la nature en ville, ce dispositif renforce par ailleurs la trame verte et brune du territoire, indispensable pour relier les espaces entre eux et préserver la petite faune de nos villes. Il permet aussi de renforcer la désimperméabilisation de l'espace public, et la création d'îlots de fraîcheur.

«**Jardiner ma ville**» joue également un rôle pour le bien-être en ville, en proposant des espaces d'échanges pour la population, créateurs de lien social.

Plus de 20 sites sont actuellement cultivés à travers ce dispositif, dont le jardin collectif de Robert Doisneau.

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h*

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40